

MAIRIE
DE
MURATO**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO****SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2025-46**Date de la convocation : **23/09/2025**Nb Conseillers afférents au CM : **15**Nb Conseillers en exercice : **14**Nb Conseillers présents : **12**Nb Conseillers représentés : **1**Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sebastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François.

REPRESENTES : M. MAZZONI Pierre-Angé par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sebastien été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution du marché - Construction d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 900 EH**Monsieur le Maire expose au Conseil**

Une consultation a été passée par la collectivité concernant la **construction d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 900 EH** sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres tenue ce jour, il est proposé de retenir le(s) entreprise(s) suivante(s) :

LOT	ENTREPRISE / GROUPEMENT	MONTANT HT
Non alloti	Solution : Variante Groupeement SAVEA / SOCOTRA BTP	1 956 661,73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation relative à la construction d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 900 EH.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

